

## CHAPITRE 5

# ORIENTATIONS ET OBJECTIFS DU PLAN DE GESTION

La présente section décrit les orientations et les objectifs du plan de gestion de la MRC des Laurentides. Dans le processus d'élaboration d'un plan de gestion des matières résiduelles, auquel sont soumis présentement les MRC au Québec, le plan doit comprendre des orientations et des objectifs à atteindre en matière de récupération et de valorisation des matières résiduelles, lesquels doivent toutefois être compatibles avec la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008* (L.R.Q., c. Q-2, art. 53.9. 5<sup>o</sup>). Ces grandes orientations traduisent la vision d'ensemble eu égard au territoire de planification et servent de cadre de référence pour la définition et la compréhension des objectifs et des moyens de mise en œuvre du plan de gestion.

### 5.1 ORIENTATIONS ET OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX

Le *Plan d'action québécois sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008*, issu des recommandations du processus de consultation publique mené par le BAPE en 1996, a été adopté par le ministère de l'Environnement et de la Faune en septembre 1998. Ce plan d'action annonçait la venue d'une série de mesures, de nouvelles dispositions législatives et de changements majeurs dans les méthodes de gestion des résidus. On y retrouve les principes d'action, les objectifs ainsi qu'une série de 29 actions qui interpellent les principaux acteurs de la société qui ont un rôle clé à jouer en ce domaine. Ce plan d'action est devenu la «*Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*». Cette Politique propose une gestion plus respectueuse de l'environnement tout en contribuant au développement social et économique du Québec.

#### PRINCIPES D'ACTION

Dans la Politique, on retrouve 29 actions lesquelles doivent reposer sur les cinq (5) principes fondamentaux suivants :

- ↪ les 3RV-E ;
- ↪ la responsabilité élargie des producteurs ;
- ↪ la participation des citoyens et des citoyennes ;
- ↪ la régionalisation ;
- ↪ le partenariat.

#### OBJECTIFS

Les deux objectifs généraux de la Politique sont :

- 1<sup>o</sup> récupérer et mettre en valeur, d'ici 2008, plus de 65% des résidus pouvant être mis en valeur, à chaque année ;
- 2<sup>o</sup> rendre plus sécuritaire les activités d'élimination tant pour les personnes que pour l'environnement.

Une copie de cette politique est fournie à l'annexe 5-1.

Par conséquent, l'objectif global de mettre en valeur plus de 65% des matières résiduelles pouvant être mises en valeur annuellement ne pourra être atteint que si tous les secteurs de la société y contribuent également. Ainsi, des objectifs quantifiables ont été fixés dans la Politique pour chaque secteur d'activités (municipal, industriel, commercial et institutionnel (ICI) et débris de construction, rénovation et démolition (CRD) et pour chaque catégorie de matières.

**Tableau 5-1**  
**Objectifs gouvernementaux de mise en valeur**  
**par catégorie de matières et par secteur**

OBJECTIFS SECTORIELS			
SECTEURS	CATÉGORIES DE MATIÈRES	OBJECTIFS	TOTAL
<b>Municipal</b>	Papier-carton, verre, plastique et métal	60%	<b>65%</b>
	Matières putrescibles	60%	
	Résidus encombrants	60%	
	Consignes <sup>1</sup>	80%	
	Textile	50%	
	Résidus domestiques dangereux (RDD)	75%	
<b>Industriel, commercial et institutionnel (ICI)</b>	Plastique et fibres (et bois) et textiles	70%	<b>75%</b>
	Métaux et verre	95%	
	Matières putrescibles	60%	
	Pneus	85%	
<b>Construction, rénovation et démolition (CRD)</b>	Toutes matières pouvant être mises en valeur	60%	<b>60%</b>
<b>OBJECTIF GLOBAL DE MISE EN VALEUR</b>			<b>65%</b>

*Note 1 : L'objectif de 80% pour les consignes est du ressort de Recyc-Québec. Ainsi, en excluant le % des consignes, l'objectif global du secteur municipal correspondrait à 60%.*

## 5.2 PRINCIPAUX ENJEUX DÉGAGÉS DANS LA MRC DES LAURENTIDES

La détermination des grandes orientations du projet de plan de gestion doit reposer sur les principaux enjeux dégagés de la problématique de gestion des matières résiduelles du territoire de planification. La détermination de ces orientations permet d'établir une base de consensus important devant servir de fondement aux autres éléments du plan. Les orientations découlent donc principalement des enjeux du territoire.

**AU PLAN ÉCONOMIQUE**

- ↪ Convertir à un coût acceptable (masse critique et rentabilité) 2 LES (Marchand et Mont-Laurier) en LET (avec sécurisation) sur un vaste territoire ayant un faible tonnage de disposition (actuellement de 36 000 t./an)
- ↪ Investissements majeurs requis en immobilisations afin de répondre aux objectifs de récupération et de valorisation de la politique ainsi qu'aux exigences environnementales, tout en maintenant un coût acceptable au citoyen
- ↪ Intégration au système de gestion des matières (recyclables et déchets) issues du secteur ICI qui opère présentement de façon indépendante
- ↪ Partage d'infrastructures municipales au plan régional

**AU PLAN TECHNIQUE ET OPÉRATIONNEL**

- ↪ Gestion des matières résiduelles issues du secteur ICI non intégrée à la collecte municipale
- ↪ Intégration d'un système de récupération et de valorisation des matières sur un vaste territoire et où certains secteurs consacrés au tourisme et à la villégiature sont en forte croissance
- ↪ Équipements de traitement et/ou d'élimination non conformes aux normes en vigueur ou à venir
- ↪ Cohabitation harmonieuse des équipements avec l'environnement immédiat

**AU PLAN ORGANISATIONNEL**

- ↪ Diversification des coûts de gestion de l'ensemble des municipalités (muni. membres des régies, contrats privés, taxation, etc.)
- ↪ Système de tarification en place permettant difficilement de connaître les coûts réels d'exploitation de chacun des systèmes (\$ à la tonne pour la récupération et pour l'élimination) et, par conséquent, l'efficacité par municipalité
- ↪ Mode de gestion actuel peu compatible avec les indicateurs de performance (programme de suivi, projets de loi n°102-130, etc.) qui seront exigés par les autorités gouvernementales
- ↪ Complexité de la gestion des déchets sur le territoire tant sur le plan administratif (multitude d'ententes et/ou contrats à gérer) qu'organisationnel (3 régies incluant MRC Antoine-Labelle)
- ↪ Présence sur le territoire de plusieurs organismes publics responsables ayant des missions et intérêts parfois divergents en matière de gestion des matières résiduelles (récupération vs élimination)

**5.3 ORIENTATIONS ET OBJECTIFS DU PLAN DE GESTION****5.3.1 Orientations générales du plan de gestion**

En général, tous les plans de gestion des matières résiduelles au Québec seront conçus de façon à mettre en valeur 65% des matières qui peuvent être mises en valeur afin de diminuer les résidus destinés à l'enfouissement. Toutefois, c'est à travers les orientations et surtout les moyens de mise en oeuvre que les plans de gestion se distingueront le plus. La MRC des Laurentides a élaboré son plan en tenant compte des six (6) grandes orientations suivantes :

- ❶ METTRE EN PLACE UN SYSTÈME INTÉGRÉ DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES;
- ❷ OPTER POUR UN SYSTÈME DE TARIFICATION ÉQUITABLE ET INCITATIF;
- ❸ PROMOUVOIR LA RÉDUCTION À LA SOURCE, LE RÉEMPLOI, LA RÉCUPÉRATION ET LA VALORISATION AFIN DE RÉDUIRE AU MINIMUM LA QUANTITÉ DE MATIÈRES RÉSIDUELLES À ÉLIMINER;
- ❹ ASSURER UN MODE DE GESTION PROPRE AU MILIEU AINSI QU'ÀUX PARTICULARITÉS TERRITORIALES;
- ❺ FAVORISER L'IMPUTABILITÉ ENVIRONNEMENTALE ET ÉCONOMIQUE DE CHACUN DES SYSTÈMES DE GESTION SOUS RESPONSABILITÉ MUNICIPALE;
- ❻ PRIVILÉGIER LA MISE EN COMMUN, ENTRE LES MUNICIPALITÉS ET/OU TERRITOIRES DE PLANIFICATION AVOISINANTS, DES INFRASTRUCTURES ET ÉQUIPEMENTS.

### 5.3.2 Objectifs qualitatifs et quantitatifs

#### Objectifs qualitatifs

Découlant à l'origine des différents enjeux ressortis du territoire décrits à la section 5.2. et en lien aux orientations décrites ci-haut, sept (7) objectifs qualitatifs ont été fixés :

- 1<sup>er</sup> OBJECTIF:** Mettre en place un nouvel encadrement organisationnel de gestion des matières résiduelles efficient et applicable à l'ensemble des municipalités du territoire de la MRC d'ici 2005;
- 2<sup>e</sup> OBJECTIF:** Revoir le système de répartition des coûts;
- 3<sup>e</sup> OBJECTIF:** Augmenter le rendement de toute activité de desserte liée à la mise en valeur des matières en tenant compte des réalités économiques et territoriales;
- 4<sup>e</sup> OBJECTIF:** Favoriser la valorisation des boues, si requise;
- 5<sup>e</sup> OBJECTIF:** Privilégier le partenariat avec les organismes du milieu;
- 6<sup>e</sup> OBJECTIF:** Consolider les infrastructures en place et/ou en implanter de nouvelles, si requise;
- 7<sup>e</sup> OBJECTIF:** Assurer un contrôle et un suivi en regard à la gestion des matières résiduelles sur le territoire.

#### Objectifs quantitatifs

Les objectifs généraux sur le plan quantitatif qui sont privilégiés par la MRC des Laurentides visent essentiellement les mêmes que ceux édictés dans la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008* (référence tableau 5-1). Dans le cadre du plan de gestion, le milieu municipal doit se préoccuper en principe d'atteindre uniquement les objectifs du secteur municipal. Les municipalités peuvent toutefois mettre en place des mesures particulières afin d'inciter les secteurs ICI et CRD à entreprendre des démarches de récupération et, par conséquent, contribuer à ce que ces deux derniers secteurs atteignent leur propre objectif.

## 5.4 PERFORMANCES ACTUELLES ET OBJECTIFS À ATTEINDRE

La validation de l'atteinte des objectifs quantifiables de la politique et la réussite proprement dite du plan de gestion des matières résiduelles passent nécessairement par le calcul de la performance des activités de mise en valeur des matières de la MRC. Dans la législation, il est exigé de réaliser un suivi du plan et à en vérifier périodiquement l'application, notamment en ce qui a trait au degré d'atteinte des objectifs fixés ainsi qu'à l'efficacité des mesures mises en place par le plan de gestion. Ainsi, à l'aide du bilan, il est possible d'évaluer le rendement du système de gestion de la MRC dans son ensemble ainsi que celui de chacune des municipalités du territoire. Les résultats permettront de fournir un bon indicateur afin d'améliorer régulièrement le système présentement mis en place et/ou d'y apporter de nouvelles mesures.

### 5.4.1 Taux annuel de diversion

Bien qu'il existe plusieurs types de calculs de performance, deux formes de calculs sont présentées. Le taux de diversion représente le pourcentage de matières détournées de l'élimination. Il représente la quantité de matières annuellement valorisées et détournées de l'élimination en relation avec la quantité totale de matières annuellement générées sur le territoire de planification. Ce calcul s'effectue de la façon suivante :

$$\text{Taux de diversion (\%)} = \frac{\text{Quantité annuelle de matières valorisées (t.)} \times 100}{\text{Quantité totale annuelle de matières générées (t.)}}$$

La quantité annuelle de matières valorisées doit inclure toutes les quantités récupérées et valorisées, soit par le biais du recyclage, du compostage ou autre moyen ou procédé de mis en valeur des matières, alors que la quantité des matières générées constitue la somme des quantités éliminées et valorisées. Le total des matières résiduelles générées constitue essentiellement le bilan de masse. Ce taux est peut-être le plus difficile à évaluer puisqu'il comptabilise toutes les données incluses dans le bilan de masse annuel. Le taux annuel de diversion représente donc un indicateur des efforts déployés par les municipalités et les citoyens pour atteindre les objectifs de récupération de la politique. En somme, plus les mesures de réduction à la source, de réemploi, de recyclage et de valorisation (3RV) seront efficaces et plus le taux de diversion sera élevé.

En 2001, le taux de diversion de la MRC des Laurentides se chiffrait autour de 16% (3 292 t. / 20 554 t.) pour l'ensemble des filières (matières recyclables, putrescibles, RDD mais excluant les consignes), secteur municipal seulement. Il représente également environ 16% (3 028 t. / 19 200 t.) si on ne comptabilise que les matières recyclables (majeure partie des matières résiduelles détournées présentement du LES de Marchand). Les illustrations aux pages suivantes (référence tableaux 5-2 et 5-3, graphique 5-1 et carte 15) démontrent le résultat de ce pourcentage pour l'ensemble de la MRC ainsi que pour chacune des municipalités.

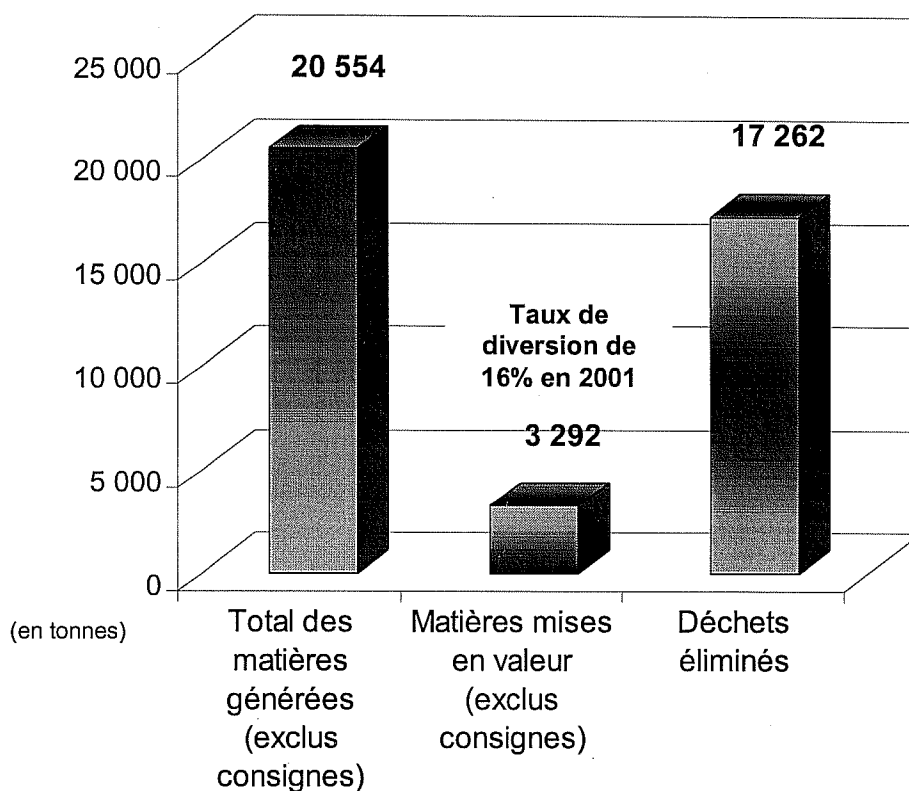
En considérant la projection des matières résiduelles générées et de l'objectif global de 60% à atteindre d'ici 2008 par le secteur municipal<sup>49</sup>, c'est environ un total de 10 455 tonnes de matières qui devront être mises en valeur. Dès lors, le taux de diversion pour le secteur municipal correspondrait à 47% (10 455 t. / 22 456 t.) en 2008 alors qu'il est de 16% en 2001; ce qui confirme la nécessité d'une augmentation des efforts de mise en valeur pour les prochaines années de 31% (référence tableaux 5-4 et 5-5, graphique 5-2 et carte 16).

<sup>49</sup> Le pourcentage de 60% du secteur municipal exclus le % des consignes de 80%.

**TABLEAU 5-2**  
 Origine et destination des matières résiduelles générées par secteur d'activité  
 sur le territoire de la MRC des Laurentides en 2001

	Secteur municipal (t/an)	Secteur ICI (t/an)	Secteur C&D (t/an)	Total (t/an)
<b>Total des matières générées</b> (exclus consignes)	20 554,03	12 594,65	12 319,59	45 468,27
<b>Matières mises en valeur</b> (exclus consignes)	3 292,03	496,48	2 246,71	6 035,22
<b>Déchets éliminés</b>	17 262,00	12 098,17	10 072,88	39 433,05

**GRAPHIQUE 5-1**  
 Bilan des matières résiduelles générées et taux de diversion en 2001  
 sur le territoire de la MRC des Laurentides  
 - Secteur municipal -





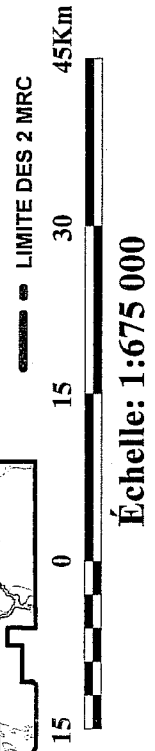
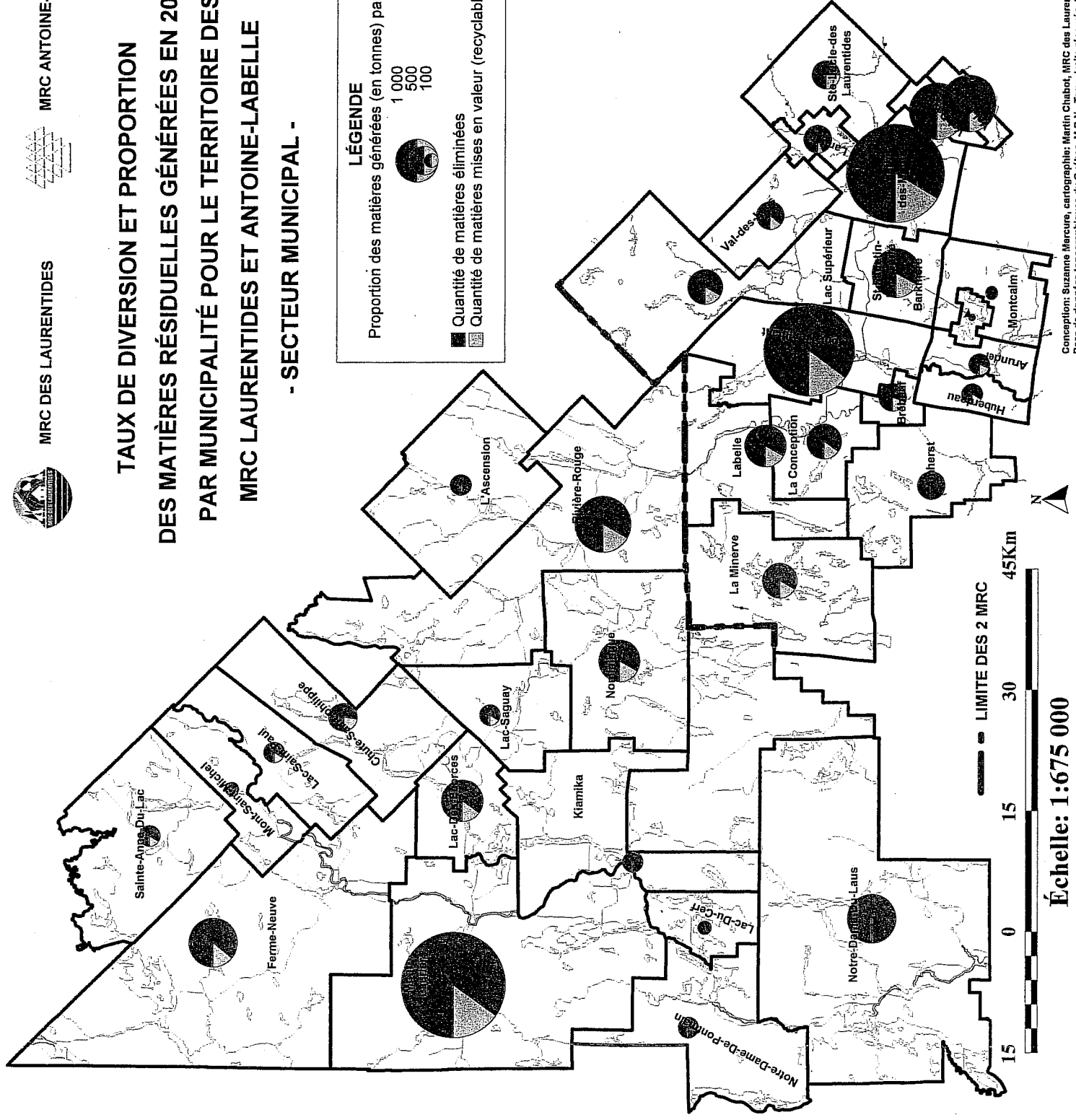
**TAUX DE DIVERSION ET PROPORTION  
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES GÉNÉRÉES EN 2001  
PAR MUNICIPALITÉ POUR LE TERRITOIRE DES  
MRC LAURENTIDES ET ANTOINE-LABELLE  
- SECTEUR MUNICIPAL -**

**LÉGENDE**

Proportion des matières générées (en tonnes) par municipalité

1 000  
500  
100

■ Quantité de matières éliminées  
▒ Quantité de matières mises en valeur (recyclables seulement)



Conception: Suzanne Marcure, cartographie: Martin Chabot, MRC des Laurentides 2002-12  
Base de données topographiques du Québec, M.R.N., Tous droits réservés, 2001

**TABLEAU 5-3**  
Présentation du taux de diversion (uniquement pour les matières recyclables)  
pour les municipalités de la MRC des Laurentides en 2001  
- Secteur municipal -

Municipalités	Matières éliminées (t/an)	Matières récupérées (t/an)	Matières générées (total) <sup>1</sup>	Taux de diversion
Amherst	510,00	0,00	510,00	0%
Arundel	253,02	58,19	311,21	19%
Barkmere	41,79	0,00	41,79	0%
Brébeuf	351,23	83,63	434,86	19%
Huberdeau	285,47	53,94	339,41	16%
Labelle	897,55	180,81	1 078,36	17%
La Conception	518,09	93,16	611,25	15%
Lac-Supérieur	611,19	123,26	734,45	17%
La Minerve	617,26	125,14	742,40	17%
Lantier	492,00	35,30	527,30	7%
Montcalm	211,00	0,00	211,00	0%
Mont-Tremblant Ville	3 362,69	709,71	4 072,40	17%
Ste-Agathe-des-Monts	3 474,87	687,44	4 162,31	17%
Ste-Lucie-des-Laurentides	295,00	98,00	393,00	25%
Saint-Faustin-Lac-Carré	1 088,69	223,65	1 312,34	17%
Val-David	1 447,72	361,77	1 809,49	20%
Val-des-Lacs	339,91	55,56	395,47	14%
Val-Morin	1 374,02	138,69	1 512,71	9%
<b>MRC Laurentides</b>	<b>16 171,50</b>	<b>3 028,25</b>	<b>19 199,75</b>	<b>15,77%</b>

**Note 1** : Les matières générées sont la somme des ordures ménagères éliminées et des matières recyclables récupérées excluant le textile, RDD et encombrants ou autres matières mises en valeur; le taux diversion reflète donc uniquement les efforts attribués à la récupération des matières recyclables.



TABLEAU 5-4

Projection des matières résiduelles générées et objectifs à atteindre en 2008 par secteur d'activité sur le territoire de la MRC des Laurentides

2008 <sup>1</sup>				
	Secteur municipal (t/an)	Secteur ICI (t/an)	Secteur C&D (t/an)	Total (t/an)
<b>Total des matières générées</b>	<b>22 455,66</b>	<b>18 634,78</b>	<b>18 233,00</b>	<b>59 323,44</b>
<b>Matières pouvant être mises en valeur<sup>2</sup></b>	17 425,59	16 864,47	16 628,49	50 918,56
<b>Objectif de 60% en 2008 (exclus consignes)</b>	<b>10 455,36</b>	<b>12 648,36</b>	<b>9 977,10</b>	<b>33 080,81</b>
<b>Matières mises en valeur en 2001 (exclus consignes)</b>	3 292,03	496,48	2 246,71	6 035,22
<b>Matières à éliminer en 2008</b>	12 000,31	5 986,42	8 255,90	26 242,63

**Note 1 :** La projection des matières générées en 2008 par secteur d'activités a été calculée en fonction du taux de génération per capita (t/pers./an) des matières tiré du bilan global compilé de la MRC des Laurentides en 2001 pour chacun des secteurs multiplié par la somme de la population permanente de la MRC en 2008 (avec ajustement pour les ICI notamment en regard à la particularité de la Station Mont-Tremblant).

**Note 2 :** La quantité de matières pouvant être mises en valeur a été calculée en fonction du pourcentage estimé selon l'étude de caractérisation de Chamard-CRIQ-Roche d'octobre 2000, soit de 77,6% pour le secteur municipal rural, alors que les secteurs ICI et C&D sont estimés à 90,5% et 91,2% dans la *Politique québécoise sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008*.

GRAPHIQUE 5-2

Projection des matières résiduelles générées et objectifs à atteindre en 2008 pour la MRC des Laurentides - Secteur municipal -

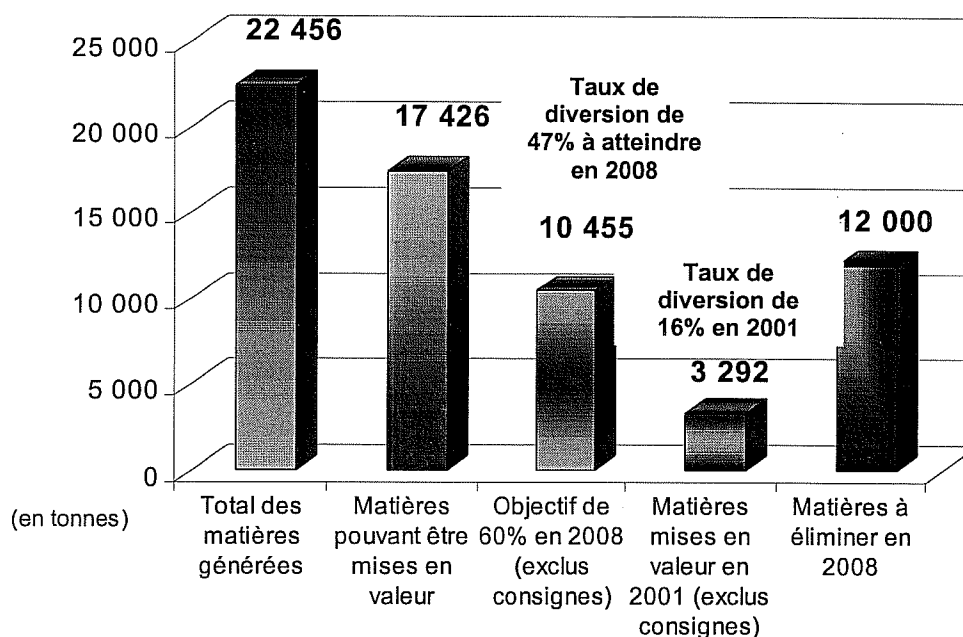






TABLEAU 5-5

Matières résiduelles générées et objectifs à atteindre en 2008  
par municipalité sur le territoire de la MRC des Laurentides – Secteur municipal –

		EN 2008									
MUNICIPALITÉS	MATIÈRES RÉSIDUELLES GÉNÉRÉES (TOTAL)	MATIÈRES RECYCLABLES (60%)	MATIÈRES ORGANIQUES (60%)	TEXTILE (50%)	RDD (75%)	ENCOMBRANTS (60%)	MATIÈRES À ÉLIMINER EN 2008	TOTAL DES MATIÈRES À METTRE EN VALEUR SELON L'OBJECTIF SECTORIEL			
Amherst	600.55	112.78	145.93	12.61	4.05	2.52	320.94	277.91			
Arundel	366.47	68.82	89.05	7.70	2.47	1.54	195.84	169.58			
Barkmere	49.21	9.24	11.96	1.03	0.33	0.21	26.30	22.77			
Brébeuf	512.07	96.17	124.43	10.75	3.46	2.15	273.65	236.96			
Huberdeau	399.67	75.06	97.12	8.39	2.70	1.68	213.59	184.95			
Labelle	1 269.83	238.47	308.57	26.67	8.57	5.33	678.60	587.61			
La Conception	719.78	135.17	174.91	15.12	4.86	3.02	384.65	333.08			
Lac-Supérieur	864.85	162.42	210.16	18.16	5.84	3.63	462.18	400.21			
La Minerve	874.22	164.18	212.43	18.36	5.90	3.67	467.18	404.54			
Lantier	620.92	116.61	150.88	13.04	4.19	2.61	331.82	287.33			
Montcalm	248.46	46.66	60.38	5.22	1.68	1.04	132.78	114.98			
Mont-Tremblant Ville	4 642.39	871.84	1 128.10	97.49	31.34	19.50	2 480.89	2 148.27			
Ste-Agathe-des-Monts	4 901.35	920.47	1 191.03	102.93	33.08	20.59	2 619.28	2 268.10			
Ste-Lucie-des-Laurentides	462.78	86.91	112.46	9.72	3.12	1.94	247.31	214.15			
Saint-Faustin-Lac-Carré	1 545.35	290.22	375.52	32.45	10.43	6.49	825.84	715.11			
Val-David	2 130.77	400.16	517.78	44.75	14.38	8.95	1 138.68	986.01			
Val-des-Lacs	465.69	87.46	113.16	9.78	3.14	1.96	248.86	215.50			
Val-Morin	1 781.30	334.53	432.86	37.41	12.02	7.48	951.93	824.30			
<b>TOTAL</b>	<b>22 455.66</b>	<b>4 217.17</b>	<b>5 456.73</b>	<b>471.57</b>	<b>151.58</b>	<b>94.31</b>	<b>12 000.31</b>	<b>10 391.36</b>			
Matières pouvant être mises en valeur (77,6%)	17 425.59	7 028.62	9 094.54	943.14	202.10	157.19	n/a				
Objectif de 60% (exclus les consignés)	10 455.36										

Cette quantité diverge du 10 455 tonnes car la comptabilisation se fait par type de matières comparativement au % global de 60%.

#### 5.4.2. Taux annuel de récupération

Le second calcul de performance, et le plus couramment utilisé, est celui du taux de récupération. Il correspond aux objectifs proprement dits par catégorie de matières et par secteur d'activité dans la politique. Il représente le rapport entre la quantité annuelle de matières recyclables récupérées et la quantité annuelle de matières recyclables potentiellement disponibles. Il est important de mentionner que ce taux de récupération est calculé à partir de la portion valorisable d'une filière (ex. : matières recyclables, putrescibles, etc.) et non de la production totale des matières résiduelles. Cette formule s'établit comme suit :

$$\text{Taux de récupération (\%)} = \frac{\text{Quantité annuelle de matières recyclables récupérées (t)} \times 100}{\text{Quantité annuelle de matières potentiellement disponibles (t)}}$$

En somme, cet indicateur permet de connaître le rendement du programme de récupération des matières recyclables ou pour tout autre type de matières valorisables ainsi que le niveau d'atteinte de l'objectif de récupération fixé. Récupérer la quantité annuelle potentiellement disponible constituerait l'objectif idéal et ultime. Plus le taux de récupération est élevé et plus les programmes de récupération dans une municipalité sont efficaces.

Le tableau 5-6 suivant indique le taux de récupération de la MRC des Laurentides en 2001 par catégorie de matières comparativement aux objectifs gouvernementaux. Le pourcentage global pour l'ensemble de la MRC des Laurentides est de 21% (3 292 t. / 15 950 t.). C'est la filière des matières recyclables qui indique la meilleure performance parmi toutes les activités de récupération et de valorisation mises en place par les municipalités, avec un taux de récupération de 49% (3 123 t. / 6 433 t.)<sup>50</sup>, alors que l'objectif à atteindre est de 60%. À l'opposé, le taux de récupération des matières putrescibles est très faible soit de 2%. En conclusion, les principales filières sur lesquelles la MRC devra apporter de nouveaux changements dans le système de gestion actuel afin d'améliorer leur rendement sont les matières putrescibles et les RDD. Le détail de la compilation des données du tableau 5-6 est présenté à l'annexe 5-2.

**Tableau 5-6**  
**Performances actuelles en 2001 et objectifs à atteindre en 2008 par catégorie de matières sur le territoire de la MRC des Laurentides - Secteur municipal -**

Catégorie de matières valorisables	Taux de récupération en 2001	Tonnage récupéré en 2001	Objectifs gouvernementaux	Tonnage à récupérer en 2008
Matières recyclables	49%	3 123	60%	4 217
Matières putrescibles	2%	128	60%	5 457
Textiles	n/d	n/d	50%	472
Encombrants	n/d	n/d	60%	94
RDD	22%	40	75%	152
Consignes <sup>1</sup>	74%	189	80%	203
<b>TOTAL <sup>2</sup></b>	<b>21%</b>	<b>3 292</b>	<b>60%</b>	<b>10 391</b>

Note 1 : Sous la responsabilité de Recyc-Québec.

Note 2 : Le taux de récupération total exclut la consigne

<sup>50</sup> Rappelons que le taux de récupération des matières recyclables est relativement élevé dû au fait qu'une partie des résidus d'origine ICI sont ramassés via la collecte municipale. Dès lors, il est très difficile d'estimer la portion mise en valeur par les ICI et, par conséquent, connaître le taux réel de récupération des matières recyclables seulement du secteur municipal, sans l'apport des ICI.

